

Procès-verbal n°7 de la Commission des Compétitions Féminines

Réunion du :	Jeudi 18 décembre 2025
À :	9 H
Présidence :	Mme Bernadette FERCAK
Présents :	Mme Françoise GEBELIN, Mr Grégory GRAUBY
Excusées :	Mmes Nadine CREGO, Martine JOLY,

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel de District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans le respect des dispositions de l'article 190 des Règlements Généraux de la F.F.F.

Toutes les correspondances envoyées aux commissions doivent se faire via la boîte mail officielle du club ([n°affiliation]@footoccitanie.fr). Le cas échéant, la correspondance ne sera pas prise en compte.

Approbations des procés-verbaux

La commission approuve le procés-verbal N°6 du 4 décembre 2025

COUPE ANDRE VIGIER

Le tirage au sort de la coupe a été effectué par Mylène secrétaire du district Gard Lozère et a donné lieu aux rencontres suivantes :

U15 F à 8

ESP.NIMES /LES MAGES SEDISUD
US LA REGORDANE / N.CHEMIN BAS
CAV CHUSCLAN LAUDUN / SALINDRES FC
LE VIGAN / ALES

Ces rencontres se joueront le 10 janvier 2026 sur le terrain du club premier nommé.

SENIORS F à 8

ST PRIVAT / US LA REGORDANE
VERGEZE / ST HILAIRE LA JASSE
AIMARGUES / ANDUZE
Ent. CALVISSON VAUNAGE / ST GERVASY

Ces rencontres se joueront le 11 janvier 2026 sur le terrain du club premier nommé.

CHAMPIONNAT SENIORS F à 8

En raison de la coupe André VIGIER, la journée N°10 du 11 janvier 2026 est reportée au 1^{er} février 2026

La Présidente,

Bernadette FERCAK

La Secrétaire de séance,

Françoise GEBELIN

